



Extrait du Registre des Délibérations du Bureau du Conseil d'Administration

Séance du 2 juin 2015

Membres en exercice : 5
Présents : 3
Nombre de votants : 3
Votes pour : 3
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation : 27/05/2015

Délibération n° B 2015-16

Construction des services logistiques à MONTMOROT : dessaisissement en faveur du Conseil d'Administration pour l'approbation de l'Avant-Projet Sommaire (APS)

L'an deux mille quinze, le deux juin, à quinze heures et trente minutes, le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du JURA s'est réuni sur convocation et sous la présidence de Monsieur Clément PERNOT.

Etaient présents : Messieurs Clément PERNOT, François GODIN, Daniel BOURGEOIS.

Etaient excusés : Madame Natacha BOURGEOIS, Monsieur Bernard AMIENS.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-68, R 1424-1 à R 1424-55, en particulier les articles L 1424-27 et L 1424-30 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° 2014-28 du 29 octobre 2014 relative au transfert des services logistiques du site des gentianes à LONS-LE-SAUNIER vers le site de la Direction à MONTMOROT ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2015-12 du 12 mai 2015, relative à sa présidence, à la composition et l'élection de son Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2015-14 du 12 mai 2015, relative aux délégations consenties à son Président et à son Bureau ;

Vu le rapport de présentation, ci-après.

L'approbation de dossiers techniques en cours de procédure dans le respect de la décision du Conseil d'Administration sur la réalisation du projet est une des compétences déléguées par le Conseil d'Administration à son Bureau, par délibération n° 2015-14 du 12 mai 2015.

L'Avant-Projet Sommaire (APS) de la construction des services logistiques à MONTMOROT, compte-tenu des caractéristiques et de l'importance du dossier, me semble devoir être soumis à l'approbation du Conseil d'Administration.

En conséquence, il nous est demandé d'en délibérer et de dessaisir le Bureau au profit du Conseil d'Administration qui examinera cet APS dans sa séance du 29 juin 2015.

DECISION N° B 2015-16 DU 2 JUIN 2015

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité se dessaisit au profit du Conseil d'Administration pour l'adoption de l'Avant-Projet Sommaire (APS) puis de l'Avant-Projet Définitif (APD) relatifs à la construction des services logistiques à MONTMOROT.

Certifié exécutoire, pour avoir été reçu en
Préfecture le 12 JUIN 2015
Affiché le 12 JUIN 2015
Publié au Recueil des Actes
Administratifs du 2^{ème} trimestre 2015



Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et
de Secours du JURA,


Clément PERNOT